

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69085
Objet

Locations ventes des
24 maisons de Faupigné
Cession du Lot n° 7
à M. Claude FEIST

DATE DE CONVOCATION

23 Juin

DATE D'AFFICHAGE

30 juin

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt sept juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHÉ,
M. BUJARD, M. LANUSSÉ, M. COLLE, M. BETOUS, M. NAULIN,
M. GACHET, M. BROTRÉAU, M. POUGET, M. REIX, M. BERLAND,
M. TETARD, M. STIPAL, M. CAMBLONG, BOUDEY.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. /

Absents : MMM me BIDEAU, Dr. DOMEQ, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,
M. NARTEAU, M. BISCAYE, M. BOUCHET.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par contrat de location-vente en date du 1er juillet
1955, visé le 10 janvier 1956 et enregistré le 10 février
1956, le lot n° 7 du lotissement communal réalisé entre le
stade municipal et la Cité Faupigné, a été attribué à
M. et Mme FEIST.

Conformément à l'article 19 du contrat, M. et Mme FEIST
ont demandé à se rendre propriétaires de l'immeuble qui leur
a été attribué en versant à la Caisse du Receveur Municipal,
la totalité des mensualités restant dues.

La Commission des Finances propose que l'article 19
soit appliqué et que suivant la demande des intéressés,
M. DUPOUX, soit chargé d'établir l'acte d'acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. et Mme FEIST

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en
date du 6 mai 1969,

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la demande formulée par M.
et Mme FEIST pour l'acquisition de l'immeuble n° 7 du
lotissement communal situé près du stade, dans les conditions
prévues à l'article 19 du contrat de location vente

- de donner mandat à M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire,
pour signer l'acte devant intervenir chez M. DUFOUR.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, etc. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 19.07.1969

Le Sous-Préfet,